

CIKELA

Bulletin mensuel d'information de l'APCAM, N°12, Août 2007



**Assemblée
Permanente des
Chambres d'
Agriculture du
Mali**

SOMMAIRE

- Atelier sur la problématique de l'endettement des producteurs de coton et de leurs organisations ;
- Les présidents du RECAO et les étudiants de l'IPR en visite dans l'exploitation agricole de M. Bakary TOGOLA, Président de l'APCAM

Atelier sur la problématique de l'endettement des producteurs de coton et de leurs organisations

Les 22, 23 et 24 août 2007, s'est tenu au Centre Gabriel CISSE de Ségou l'atelier national sur la problématique de l'endettement des producteurs de coton et leurs organisations. Placé sous la coprésidence de M. Bakary TOGOLA, Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) et de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (UN-SCPC), de M. Ousmane Amion GUINDO, Président Directeur Général de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT) et de M. Moussa Alassane DIALLO, Président Directeur Général de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), l'atelier a enregistré la participation d'une vingtaine de producteurs des zones cotonnières du Mali.

Il avait pour objectif de rechercher une solution au problème de surendettement des producteurs de coton et de leurs organisations.

Aux termes des travaux, les recommandations ci-après ont été formulées :

Recommandations spécifiques :

1. L'identification du volume de crédit ;
2. Le rééchelonnement ou recouvrement au cas par cas des crédits impayés ;

4. La restriction du champ d'application de la caution solidaire aux seuls producteurs qui ont fait du coton au titre de la campagne 2007/2008 ;
5. La responsabilisation des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (SCPC) dans les procédures internes de recensement et d'arbitrage des besoins individuels en crédit des producteurs ;
6. L'implication de l'encadrement technique dans la validation des demandes de crédits selon des critères agro-techniques habituellement admis ;
7. L'élaboration d'un manuel de procédure de gestion du crédit agricole ;
8. La mise en place d'une centrale des risques et un fonds de garantie par les SCPC et leurs unions ;
9. La mise en œuvre des procédures de commandes fermes des intrants agricoles à partir de la campagne 2008/2009 ;
10. La mise en place de cercle de caution ou de garanti individuelle au sein des SCPC ;
11. La mise en place d'un mécanisme de crédit pour le maïs ;
12. La poursuite de la recherche de financement en vue de renforcer les capacités des responsables des SCPC ;
13. L'introduction auprès de l'Etat d'une requête en vue de la prise en charge de tous les impayés.

Recommandations générales :

1. L'adhésion de toutes les SCPC aux Centres de Gestion Rurale (CGR) et l'effectivité du contrôle externe des SCPC ;
2. La création d'une commission de suivi de la promotion des filières de diversification des sources de revenus en zone cotonnière ;
3. La traduction des recommandations de cet atelier en décisions de Direction par toutes les Structures concernées ;
4. La création d'une commission de mise en œuvre des recommandations du présent atelier ;
5. La reconnaissance par les commissions de la caution solidaire comme garantie du remboursement du crédit agricole accordé aux SCPC ;
6. La proposition d'un schéma de diffusion des recommandations et des stratégies.

Pour la mise en œuvre de toutes ces recommandations, l'atelier a mis en place une commission composée de la CMDT, de l'OHVN, de la BNDA, de kafo Jiguinew, de l'UN-SCPC et de UR-CGR.

Pourquoi un atelier sur la problématique de l'endettement des producteurs de coton et de leurs organisations ?

Au seuil de la mise en oeuvre des nouvelles reformes du secteur coton du Mali (Filiatisation, futures sociétés cotonnières) les OP doivent être à mesure d'assurer correctement la fonction « approvisionnement » de leurs membres en moyens de production et la gestion du crédit agricole à partir de la campagne agricole 2008/2009.

Malgré les multiples messages de sensibilisation au respect des critères d'octroi du crédit agricole, on constate une régression constante du taux de remboursement depuis la campagne 2003/2004, consécutive au surendettement des producteurs et ou de leurs organisations, à l'application de la caution solidaire et à la baisse des rendements du coton.

Cette situation démotive certains gros producteurs et ne pourra perdurer au risque de voir certaines Organisations de Producteurs (OP) manquer de financement pour les intrants, autrement dit l'arrêt de la culture du coton au niveau des zones CMDT où trois millions et demi de personnes vivent directement des revenus de cette culture à travers les 163 000 exploitations encadrées.

Le coton permet aussi de stimuler la production céréalière qui bénéficie de la technicité et des arrières effets de sa culture. Ainsi, la production céréalière dans la zone cotonnière a été en 2006/07 de 1,462 millions de tonnes soit 40% de la production nationale évaluée à 3,693 millions de tonnes.

La filière coton contribue également au développement socio-économique à travers la construction d'écoles, de centres d'alphabétisation, de centres de santé et de points d'eau potable, le désenclavement des zones rurales, l'accès aux équipements, l'allègement du travail et la promotion des femmes rurales.

Face à la situation inquiétante relative à la baisse de productivité et de production cotonnière, à l'augmentation du « ratio d'endettement », intrants/revenus du coton, à la baisse du taux de remboursement de tous les crédits agricoles confondus et à l'impact négatif de l'application de la caution solidaire au sein des OP, il était nécessaire d'organiser un atelier afin d'analyser les contraintes actuelles et proposer des solutions conséquentes.

Quelle est la situation de l'endettement des producteurs de coton et de leurs organisations ?

En application des résolutions des Etats Généraux de la filière coton du Mali, le transfert de l'approvisionnement des producteurs des zones cotonnières en intrants céréales (engrais, herbicides) et appareils de traitement par le GSCVM a été généralisé en 2002 après un test en 2001 sur les Régions CMDT de Koutiala et San, adossé à une formation des acteurs par un bureau d'étude.

La CMDT procède aux commandes des intrants coton comme par le passé et assure les opérations de réception et de mise en place des deux types d'intrants (coton et céréales).

Les documents de crédit sont établis par l'encadrement CMDT sur la base des distributions faites par les responsables des OP. Ce sont les responsables des OP qui assurent sous leur entière responsabilité la répartition des intrants entre leurs membres sous la responsabilité et l'encadrement technique de la CMDT et de l'OHVN.

Le financement des intrants est assuré par la BNDA et Kafo-Jiginew pour les OP qui remplissent les conditions d'éligibilité au crédit bancaire, et celles non éligibles bénéficient du crédit CMDT.

Ce mécanisme connaît depuis la campagne 2003/2004 des insuffisances se traduisant par un accroissement du ratio d'endettement (de 30,71 % en 2003/2004 à 69,11% en 2006/2007), une régression constante du taux de remboursement du crédit agricole tout confondu (de 97,38% en 2004/2005 à 65,52% en 2006/2007), et une régression du niveau de la production (de 593 126 T en 2003/2004 à 398 443 T en 2006/2007).

La situation des quatre dernières campagnes se présente comme suit:

Campagnes Agricoles	Production Coton graine (T)	Revenus bruts coton en milliers Fcfa	Crédit total Exigible en milliers Fcfa	Ratio d'endettement en %	% de rembt
2006/2007	398 443	65 743 095	45 434 649	69,11	65,52
2005/2006	508 375	83 881 875	43 360 857	51,69	93,96
2004/2005	558 034	117 187 140	48 168 084	41,10	97,38
2003/2004	593 126	118 625 200	36 435 188	30,71	97,11

Les évolutions positives des prix d'achat du coton (de 85 FCFA/kg plus une ristourne de 12,5 FCFA/kg en 1993/94 à 210 FCFA/kg en 2004/05, soit une augmentation de 115%) et des intrants (le prix de cession au producteur au comptant du complexe coton est passé de 120 FCFA/kg en 1993/94 à 261 FCFA/kg en 2004/05 soit une augmentation de 117%), ont poussé les producteurs à chercher d'augmenter la production par celle de la superficie au détriment des rendements. En l'espace de 11 ans (de 1993/94 à 2004/05), les superficies coton de la zone CMDT sont passées de 191 744 à 533 223 ha soit une augmentation de 178%.

La production cotonnière du Mali est passée de 240 000 tonnes en 1993/1994 à 590 000 tonnes en 2004/2005 soit une progression de 146%. Le record ayant été obtenu en 2003/2004 avec une production de 620 000 tonnes, classant ainsi le pays au rang de 1^{er} producteur africain de coton.

Au même moment, les rendements sont passés de 1 196 kg/ha à 1 047 kg/ha soit une baisse de 12,45%. Le plus faible a été enregistré en 2006/2007 avec 863 kg/ha.

Parmi les causes de la baisse des rendements coton, sont cités entre autres, l'irrégularité de la pluviométrie, le surendettement des producteurs et la mauvaise application de la caution solitaire comme mécanisme de garantie des prêts collectifs octroyés par les banques et autres institutions de crédits. Le ratio moyen d'endettement global des Organisations Paysannes (OP) de la zone CMDT a été de 69% en 2006/07. Ce ratio est de 45,50% dans le secteur de Kita et de 101 % à Marka-Coungou et 119% dans la zone de Tominian.

Sources : CMDT

Les présidents du RECAO et les étudiants de l'IPR en visite dans l'exploitation agricole de M. Bakary TOGOLA, Président de l'APCAM

Au cours de ce mois d'août 2007, l'exploitation agricole du Président de l'APCAM, M. Bakary TOGOLA, située à Niamana à 280 Km de Bamako, a reçu deux importantes visites. Il s'agit de la visite des Présidents du Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO) et de celle des étudiants de l'Institut Polytechnique Rural de Katibougou (IPR).

Visite des Présidents du Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO)

En marge de la série de rencontres organisées par la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC) du 29 juillet au 08 août 2007 à Bamako, les Présidents du Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO) ont effectué une visite dans l'exploitation agricole du président de l'APCAM le 1^{er} août 2007. Le RECAO regroupe les Chambres d'Agriculture du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Niger, du Mali et du Togo.



Le Président du RECAO, M. Mamadou Chabi à l'accueil de la délégation

Visite des étudiants de l'Institut Polytechnique Rural de Katibougou

Le Président de l'APCAM a reçu dans son exploitation la visite de 140 étudiants et 3 encadreurs de l'Institut Polytechnique Rural de Katibougou le 23 août 2007. Cette visite avait pour objectif d'une part d'échanger sur les applications pratiques des connaissances scientifiques acquises à l'université et d'autre part de s'enquérir des conditions de rentabilité de l'agriculture comme créneau porteur pour l'installation des jeunes diplômés à travers des entreprises agricoles.



Les étudiants visitant l'exploitation agricole du Président de l'APCAM

Le Président de l'APCAM dispose de 566 ha dont 226 ha à Niamana (site visité) répartis cette campagne comme suit : riz : 80ha, maïs : 80ha, coton : 25ha, arachide : 5 ha, niébé : 5ha, mil 5ha, banane : 26ha.

Le bulletin CikEla est publié par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Square Patrice Lumumba Porte 15 - BP : 3299
Bamako/Mali Tél : 223 221 87 25
Fax : 223 221 87 37

Il peut être téléchargé sur le site web de l'APCAM à www.apcam.org

Pour avoir un abonnement gratuit ou faire des commentaires, veuillez vous adresser à cikela@apcam.org

NB : Les lecteurs peuvent faire circuler ou reproduire cette publication, à condition de préciser la source.